

## **EMBARGO AU 22.08.2012 à 22H00**

# **Le Département de l'économie décerne le premier Prix à l'innovation agricole**

## **Projet collectif et novateur récompensé**

**Le Prix à l'innovation agricole 2012 a été décerné pour la première fois, en date du 22 août 2012, par le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du Département de l'économie, dans le cadre de la cérémonie d'inauguration de Fête la Terre, à Evologia à Cernier. Ce prix, d'une valeur de 3.000 francs, récompense un projet collectif intitulé "Les éoliennes de La Joux-du-Plâne et l'Echelette" présenté par Roger Stauffer et Christian Weber, agriculteurs du Val-de-Ruz, et dont la production annuelle en électricité couvrira la consommation de 12.500 ménages.**

Institué par la Loi cantonale sur l'agriculture du 28 janvier 2009, le Prix de l'innovation agricole vient d'être décerné pour la première fois dans le canton de Neuchâtel par le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du Département de l'économie, à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de Fête la terre, à Evologia.

Doté d'une somme de 3.000 francs, ce prix récompense un projet collectif intitulé "Les éoliennes de La Joux-du-Plâne et l'Echelette" présenté par Roger Stauffer et Christian Weber, agriculteurs du Val-de-Ruz.

### **Favoriser l'attrait de l'agriculture neuchâteloise**

Le Prix à l'innovation agricole a pour but de récompenser et de promouvoir des projets ou réalisations novateurs pour l'agriculture neuchâteloise qui favorisent son attrait, contribuent à sa diversification et à sa capacité concurrentielle tout en ménageant les matières premières et l'environnement. Le lancement du prix a fait l'objet d'un appel de candidatures publié dans la presse en avril dernier.

Les projets développés ou réalisés dans le canton devaient porter sur: l'introduction de nouvelles productions; l'adoption de nouveaux procédés de production et de transformation, particulièrement ceux qui concernent les énergies renouvelables et qui contribuent à une meilleure protection de l'environnement ou à une meilleure qualité des produits; l'obtention de nouveaux produits alimentaires ou non alimentaires; la recherche entreprise spécifiquement en faveur de l'agriculture neuchâteloise.

### **Un ambitieux projet primé**

Un jury externe à l'administration cantonale, présidé par le chef du Département de l'économie Thierry Grosjean, a examiné les trois dossiers qui lui sont parvenus dans le délai imparti. Parmi ces dossier tous intéressants, le jury a retenu projet collectif intitulé

"Les éoliennes de La Joux-du-Plâne et l'Echelette" comme étant le plus novateur et le original.

Dès 2006, un groupe d'agriculteurs du Val-de-Ruz décide de réunir ses forces pour cofinancer des mesures de vent dans le but d'implanter des éoliennes à La Joux-du-Plâne. Une sàrl est rapidement constituée pour réunir les intérêts des propriétaires de terrains concernés. Modeste au départ, le projet envisageait l'installation d'une ou deux éoliennes. Aujourd'hui, il prévoit la construction de 11 éoliennes sur un périmètre qui débord des limites cantonales au nord et comprend un secteur qui s'étend au delà des crêtes, L'Echelette, situé dans le canton de Berne.

Bien entendu, pour un projet de cette importance, de nouveaux partenaires devenaient indispensables pour assurer sa réalisation, en particulier la conduite des nombreuses études techniques nécessaires pour la mise à l'enquête, ainsi que son financement qui s'élève entre 60 et 70 millions francs. Les agriculteurs Roger Stauffer et Christian Weber seront les futurs actionnaires du parc éolien et veilleront aussi à conserver l'esprit d'initiative qui à prévalu à sa création.

Projet collectif et novateur par excellence, de surcroît supra-cantonal, les deux agriculteurs du Val-de-Ruz en restent les maîtres d'œuvre et il leur incombera de réaliser ce projet dont la production annuelle en électricité couvrira la consommation de 12.500 ménages.

**Pour de plus amples renseignements**

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 48 00.**

**Laurent Lavanchy, chef du Service de l'agriculture, tél. 032 889 37 00.**

Neuchâtel, le 22 août 2012

**Annexe: dossier "Eoliennes La Joux-du-Plâne /l'Echelette Sàrl".**